

Professeure Tanella BONI

OPT5506.11 : LICENCE 3

**Philosophie, Culture et Féminisme :
Qu'est-ce que le genre ?**

Qu'est-ce que le genre ?

Introduction

1. Genre et Etudes de genre

C'est un mot bien connu en langue française : le genre. (En anglais : gender, que l'on retrouve dans GenderStudies- Etudes sur le Genre). Les Etudes sur le genre ont eu du mal à s'imposer dans les universités françaises. A la suite d'un Congrès à l'Université de Toulouse (en 1982), elles ont pu avoir une petite place- non sans difficultés- au sein des programmes. Dans les pays francophones africains, rares sont les programmes universitaires qui comportent des « Etudes sur le genre ». Pourtant, ces Etudes se sont rapidement imposées dans les universités américaines, mais également dans les pays anglophones, en Afrique (Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Nigeria...) (Discussion : difficultés autour de la question du genre et de l'acceptation de l'idée même de « genre »...)

2. Comment le mot « genre » est-il compris ?

Savons-nous ce qu'est le « genre » ? Ce mot se prend en plusieurs sens. Il indique le lieu d'une catégorisation, une division, une différenciation, voire une discrimination, une hiérarchisation. Et si le « genre » renvoyait plutôt à une question de pouvoir ? Le pouvoir qui « assigne » ; le pouvoir de décider et quelle est la norme qui prévaut dans telle société. Le pouvoir de « marquer », dans la société, les rôles pour les uns et pour les autres selon les « sexes » et les comportements sexuels. (Il y a en effet des « marqueurs de genre » : exemple : l'habillement). « Genre » ne signifie pas « femme », ni « homme ».

3. Le genre : objets d'études et outil conceptuel

Les Etudes sur le genre s'intéressent aussi bien au « masculin », au « féminin », qu'à ce qui n'est ni « masculin », ni « féminin », aux humains hors normes, celles et ceux qui ne nous ressemblent pas (on dit bien « ce n'est pas mon genre ! ». Le genre est un outil conceptuel qui permet d'analyser les

dysfonctionnements : discriminations, injustices, rejets, nonreconnaissances etc. liés aux rôles assignés dans une société.

4. Les limites du genre

Aujourd'hui, des auteures comme Judith **Butler** et bien d'autres s'intéressent à ce qui, dans le « genre » fait débat. Le « genre » a des limites. Il y aurait par exemple le bon « genre » qui renvoie à la « bonne sexualité » l'hétérosexualité et le mauvais « genre », qui renvoie à tout ce qui paraît « bizarre ». Ainsi, on aboutit à la *théorie critique queer*. Une prise de position (d'abord subversive, aujourd'hui plus ou moins acceptée dans les universités) qui cherche, par-delà la défense des droits des femmes et des minorités sexuelles, à déconstruire les classifications binaires, à proposer des approches non essentialistes et non naturelles, par-delà nature et culture.

5. Alors, que peut le genre ?

Le « genre » est un concept d'ordre éthique mais aussi politique. Permet-il de penser toute « identité » ? Car il s'agit de penser ce qui, jusqu'ici, échappait à la pensée critique. Il faut aller au-delà des normes admises par la société : par exemple penser l'humanité des humains à qui certains rôles sont assignés ou celles et ceux qui sont rejetés, parce que stigmatisés d'une manière ou d'une autre.

I.1 Genre, grammaire et linguistique

Prenons l'exemple du « genre grammatical ou linguistique ». Il divise les objets inanimés ou les êtres vivants en deux catégories (exemple le ciel : masculin ; la terre : féminin) dans certaines langues (exemple allemand), le genre divise les choses et les êtres en trois catégories : masculin (mot précédé de l'article « der ») ; féminin (mot précédé de l'article « die ») ; et neutre (mot précédé de l'article « das »). Comme le pense Simone de **Beauvoir**, le neutre est englobé dans le masculin. Donc, cela revient à une classification binaire.

Or, dans la langue française, le genre masculin domine le féminin (par exemple quand, dans une phrase, se trouvent des mots masculins et féminins: la terre et le ciel éclairés). Aujourd'hui, est-ce un hasard si l'on parle « d'écriture inclusive » ? (Écriture apparemment neutre qui tient compte à la fois du masculin et du féminin). Mais cela continue de faire débat.

I.2 Perspective « genre et développement »

Il n'y a pas que des universitaires qui s'intéressent au « genre ». Le mot est employé par des activistes, des politiques, des femmes et des hommes qui s'intéressent au « développement ».

L'une des perspectives les plus connues dans lesquelles « le genre » est analysé et compris, en Afrique et en Côte d'Ivoire en particulier, c'est la perspective « genre et développement ». Françoise **Kaudjhis-Offoumou**, dans son essai *Femme, genre et pouvoir en Afrique*¹ affirme :

« La raison pour laquelle il est tenu compte du Genre peut être relevée en tenant compte des statistiques suivantes :

- Les femmes forment 50% de la population mondiale ;
- Les femmes accomplissent 2/3 du travail dans le monde ;
- Les femmes constituent 2/3 de de la population illettrée dans le monde ;
- Les femmes gagnent 1/10 du revenu mondial ;
- Les femmes possèdent 1/100 de la propriété mondiale ;
- Les femmes constituent 70% de la population mondiale démunie qui vit avec moins de 1 euro par jour.

Ces types de disparités sont provoqués par plusieurs facteurs tels que le manque d'accès par les femmes aux opportunités et aux ressources économiques, aux terres cultivables, à la technologie et au crédit, ainsi qu'aux opportunités d'emploi. Ainsi, aborder les disparités de Genre, n'est

¹Françoise **Kaudjhis-Offoumou**, *Femme, genre et pouvoir en Afrique*, NEI-CEDA, Abidjan, 2011, pp.50-51.

pas seulement un objectif de développement mais également un moyen de réaliser un développement durable. »

Mais savons-nous ce qu'est le genre ? Et quelles sont les caractéristiques du « développement » et du « développement durable » ? (Discussion : de même que le développement a une histoire, le développement durable a aussi une histoire. Il ne prend pas en compte uniquement des humains (hommes, femmes et enfants, jeunes et personnes âgées etc.) mais aussi d'autres vivants, des écosystèmes et des ressources naturelles à préserver. Cependant, il convient d'abord de clarifier le concept de « genre »...)

Si, dans le texte cité le « développement durable » dont parle l'auteure est un objectif louable, il nous faut circonscrire le terme « genre », qui, faut-il le rappeler, ne renvoie ni à « femme », ni à « sexe » mais plutôt à des rapports de pouvoir, de domination et d'exclusion.

(Discussion : qu'est-ce que la perspective « genre et développement » depuis 1970 : courant important en Afrique. Rôle des institutions financières internationales, des associations et ONG. Les Conférences internationales sur le femmes depuis Mexico 1975 et la décennie des femmes. La Conférence de Beijing...Qu'est-ce que *l'empowerment* ? Question : l'autonomisation des femmes n'est-elle qu'économique et doit-elle être imposée de l'extérieur ?)

II. A la croisée des disciplines

Or, le genre est un objet qui se situe à la croisée de plusieurs disciplines. Si les philosophes peuvent remonter à l'origine du mot genre ou faire la généalogie du concept et montrer en quoi il renvoie aux rapports de pouvoir, de nombreuses autres disciplines (médecine, anthropologie, sociologie, droit, géographie, histoire, linguistique, économie, politique...) montrent à quel point l'objet ou l'outil « genre », qui est aussi une manière de comprendre le monde, n'appartient à aucune discipline en particulier.

Le genre n'est pas un « objet » comme les autres mais un outil scientifique (est-il une « idéologie » ? voire !) qui permet de comprendre les inégalités et les

discriminations dans de nombreux domaines : l'éducation, le travail, la religion, le sport, en un mot la vie sociale, politique et culturelle...Mais aujourd'hui, le genre seul ne permet pas de comprendre la complexité de certaines réalités ou situations. Ainsi a-t-on recours à « l'intersectionnalité », concept théorisé par la juriste américaine Kimberlé **Crenshaw** :

« Le terme d'intersectionnalité, formulé et défini par la juriste Kimberlé Crenshaw en 1989 comme « l'expression par laquelle on désigne l'appréhension croisée ou imbriquée des rapports de pouvoir » (Crenshaw, 1994)⁴, a depuis connu un succès aussi grand que sont diverses ses interprétations et usages. »²

III. Histoire d'un concept

Par-delà la perspective dominante « genre et développement » qui utilise un vocabulaire précis dans les pays africains, posons-nous la question : à partir de quand le mot « genre » devient-il le concept qui continue de faire débat ?

(Il faut donc clarifier l'idée de « genre », montrer les différentes acceptions du mot, faire brièvement la généalogie du concept. C'est ce travail d'ordre théorique qui se fait dans le cadre des « Gender Studies » expression que l'on peut traduire, en français, par « Etudes sur le genre ».)

Car la notion de « genre » s'est forgée en plusieurs étapes avant d'être le concept qui prête à discussion aujourd'hui. Des médecins américains, au milieu du 20^{ème} siècle, se donnent le droit d'assigner le « bon » sexe à un enfant intersexe ou hermaphrodite (voir en annexe texte 2 : Elsa **Dorlin**). Ainsi, en 1952, le docteur John Money soutient à l'Université d'Harvard une thèse sur « *Hermaphroditism* ». Peu après, d'autres médecins et psychiatres, parmi lesquels Robert Stoller, utiliseront couramment le mot « gender ». En effet, en 1954, Robert Stoller qui crée un « Gender Identity Research Clinic », pense qu'il faut faire la différence entre le « sexe » (biologique) et le « genre » (identité sexuelle, le fait de se « sentir » homme ou femme). Or ce qui est en jeu c'est bien le maintien d'une classification binaire : « homme » ou

² **Audrey Marcillat, Estelle Miramond et Nouri Rupert**, « Introduction : l'intersectionnalité à l'épreuve du terrain », *Les cahiers du CEDREF*, 21 | 2017, 7-15.

« femme ». En effet, la pratique médicale montre que le sexe dit « biologique » peut être transformé par intervention chirurgicale et traitement hormonal. Ce qui reste stable c'est le rôle de genre assigné de l'extérieur.

Mais, à l'analyse, les médecins n'ont-ils pas emprunté le mot « gender » à des usages linguistiques anciens ? En effet, la linguistique et la grammaire ont leur mot à dire à propos de l'usage du mot « gender » en anglais et « genre » en français. Comme le soulignent Yannick **Chevalier** et Christine **Planté** : « Les premières attestations datent, pour les deux langues, du XII^{ème} siècle. Le terme est emprunté au latin *genus*, dont il conserve tous les sens : vers 1200, il désigne « l'ensemble des hommes considérés collectivement » (*humaine genre*) et tantôt une collectivité liée à un lieu ou à une famille, un peuple, tantôt une collectivité définie par le sexe... »³

Longtemps, le mot est utilisé comme synonyme de « sexe ». A partir du 19^{ème} siècle, de nombreux exemples confirment cet emploi. (Voir texte 3, en annexe).

Mais à partir du moment où nous quittons le terrain de la biologie pour celui de l'histoire ou de l'anthropologie, le « genre » n'est plus fondé sur le « sexe » que l'on croit « naturel » ou biologique ». Ici, il n'y a plus de lois biologiques à prendre en compte. Le « genre » renvoie à du social et à du politique. Il n'y a pas de lien naturel entre sexe et genre, mais plutôt un lien arbitraire. (On voit par exemple qu'il y a des marqueurs de genre : pourquoi les femmes s'habillent-elles de telle manière et les hommes de telle autre ? Pourquoi donne-t-on comme jouets des poupées aux filles et des voitures ou des armes aux garçons ?...)

Ainsi, après de nombreuses recherches faites sur le terrain par les anthropologues (par exemple Margaret **Mead** dès les années 1930) et après les psychanalystes et des médecins américains que j'ai déjà cités, les luttes des féministes (notamment françaises : voir le Mouvement de Libération des Femmes -MLF) ont permis au concept de « genre » de s'imposer dans la sphère du social et du politique. A partir des années 1980 puis, plus tard à

³Yannick **Chevalier** et Christine **Planté** « Ce que le genre doit à la grammaire », *Qu'est-ce que le genre ?* Petite Biblio Payot, Paris, 2014, p. 15-16.

partir de 1990, les auteur(e)s qui utilisent le concept de « genre » sont nombreuses. Ce sont d'abord des féministes matérialistes qui, après Simone de **Beauvoir** (1908-1986) critiquent le « patriarcat » (ce sont par exemple : Christine **Delphy**, Nicole-Claude **Mathieu**, Paola **Tabet**, Colette **Guillaumin**...). Aujourd'hui, d'autres perspectives vont bien au-delà de la question du patriarcat, de la défense des droits des femmes. Depuis le début des années 1990, d'autres courants plutôt critiques qui prennent en compte l'identité des minorités sexuelles (ni homme, ni femme, transgenre...). Judith Butler avec son essai *Trouble dans le genre* (publié en 1990 traduit en français 15 ans plus tard) et bien d'autres auteur.e.s décèlent les limites, les paradoxes et contradictions et vont au-delà du genre comme rapport social qui distingue le masculin et le féminin dans l'humanité. Par-delà le « genre », l'intérêt pour le « corps » et ses transformations est manifeste. La question des violences faites au corps est toujours en débat (voir question du viol en période de guerre ou de paix ; voir aussi les débats autour du mouvement « MeToo », (Moi aussi) aux Etats-Unis, en Europe, partout dans le monde. Il s'agit de penser la vie sociale, la vie tout court et de trouver une place pour les violenté.e.s, discriminé.e.s et exclu.e.s des normes sociales et des catégorisations binaires.

Annexe : Textes à lire

Texte 1 : Intersectionnalité

Discutée dans les milieux universitaires et militants en France depuis la décennie 2000, l'approche intersectionnelle s'inscrit dans une histoire longue et longtemps invisibilisée, incarnée notamment par le discours féministe de la militante abolitionniste elle-même esclave jusqu'en 1827 Sojourner Truth : *Aint'I a woman ?* et par d'autres féministes noires. C'est encore au dix-neuvième siècle qu'Anna Cooper, une militante et universitaire noire, montrait comment sexisme et racisme interagissent et

sont socialement construits (Cooper, 1892). Marquant un tournant dans l'analyse faite par des femmes noires américaines engagées dans une lutte politique d'émancipation, la « Déclaration du Combahee River Collective³ » de 1977 dénonçait une « oppression raciste, sexuelle, hétérosexuelle et de classe » en se donnant « pour tâche particulière de développer une analyse et une pratique intégrées, basées sur le fait que les principaux systèmes d'oppression sont imbriqués ». Le terme d'intersectionnalité, formulé et défini par la juriste Kimberlé Crenshaw en 1989 comme « l'expression par laquelle on désigne l'appréhension croisée ou imbriquée des rapports de pouvoir » (Crenshaw, 1994)⁴, a depuis connu un succès aussi grand que sont diverses ses interprétations et usages.

Audrey **Marcillat**, Estelle **Miramond** et Nouri **Rupert**, « Introduction : l'intersectionnalité à l'épreuve du terrain », *Les cahiers du CEDREF* [En ligne], 21 | 2017, mis en ligne le 10 décembre 2017, consulté le 21 août 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cedref/1049>.

Dans ce texte, le contenu de l'appel de note 4 (Crenshaw, 1994) est le suivant :

Crenshaw, Kimberlé, « Mapping The Margins : Intersectionality : Identity Politics, and Violence Against Women of Color », in Marta Albertson Fineman et Roxane Mikitiuk, *The Public Nature of Private Violence*, Routledge, New York, 1994.
DOI : [10.2307/1229039](https://doi.org/10.2307/1229039)

Texte 2 : Archéologie du genre

Le concept de genre n'a pas été « inventé » par le savoir féministe. Il a été élaboré par les équipes médicales qui, au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, ont pris en charge les nouveau-nés dits « hermaphrodites » ou *intersexes*. Ce sont les médecins, engagés dans le « traitement »-principalement hormonal et chirurgical- de l'intersexualité, c'est-à-dire dans les protocoles de réassignation de sexe, qui ont défini ce qui s'est d'abord appelé « le rôle de genre ».

L'enjeu était, pour ces médecins, de réassigner un « sexe » à un enfant qui témoigne d'une ambiguïté sexuelle de naissance. Le problème n'est pas que

le corps n'a pas de sexe ou n'est pas *sexué*- il l'est ; le problème n'est pas que le processus physico-anatomique de sexuation n'a pas fonctionné- il a fonctionné ; le problème, pour le médecin, est qu'il a *mal* fonctionné : il n'a pas donné lieu à une identité sexuelle identifiable comme « mâle » ou « femelle ». Aussi, l'intervention consiste à intervenir sur ces corps intersexes pour leur assigner, non pas un sexe (ils en ont déjà un) mais le *bon* sexe.

Elsa **Dorlin**, *Sexe, genre et sexualités*, Paris, PUF, 2008, p.33-34.

Texte 3 : Genre et sexe

Ainsi, dans cette lettre où Laure Surville, sœur de Balzac, écrit à une amie de province qu'elle redoute la réputation de femme auteur, car celle-ci « nous isole de notre sphère, de nos affections, de notre genre ; nous ne devenons ni hommes ni femmes ». Ou encore dans cet exemple du dictionnaire de Littré, cité par Joan W. Scott : « On ne sait de quel genre il est, s'il est mâle ou femelle, se dit d'un homme très caché [...] » Et dans la célèbre fin *d'Un amour de Swann* de Marcel Proust : « Dire que j'ai gâché des années de ma vie, [...] pour une femme qui ne me plaisait pas, qui n'était pas mon genre ! » Ces usages montrent qu'est possible la persistance de *genre* au sens de « sexe » et son extension au sens de « sexe social », comme elle a lieu en anglais.

Yannick **Chevalier** et Christine **Planté** « Ce que le genre doit à la grammaire », *Qu'est-ce que le genre ?* Petite Biblio Payot, Paris, 2014, p.16.

Texte 4 : Par-delà le genre, la discrimination

Le premier pas à franchir dans la mise en avant de changements significatifs ne peut être, à mon sens, que la prise en compte de la complexité d'un monde dans lequel la femme et l'homme doivent affronter les mêmes circonstances extérieures, que cela s'appelle pauvreté, chômage, guerre ou richesse, travail ou paix sociale. Ont-ils les mêmes chances de réaliser leur propres rêves et désirs, leurs aspirations ? Depuis leur tendre enfance, tout se passe comme si quelque chose leur

échappait. Mais quoi donc ? Toute la question est là. Par-delà les divisions et les séparations entre humains, observables d'hier à aujourd'hui, il y en a une qui demeure dans toute société ; comme un presque rien qu'on pourrait oublier, auquel on ne pense pas tous les jours, qui peut avoir des variantes jusqu'au jour où on en prend réellement conscience, en situation, à propos d'un fait précis. Car considérer implicitement les femmes et les hommes comme des êtres humains différents- parce qu'ils sont biologiquement différents par le sexe- admettre que, du point de vue des tâches à accomplir quotidiennement certaines doivent l'être par les femmes et d'autres par les hommes, au moment même où les conditions de vie sont en pleine mutation, il y a là un problème de discrimination qui mérite qu'on s'y arrête quelque peu. »

Tanella **Boni**, « Femme et être humain : autonomisation et réalisation de soi », *Africultures* 2008/3-4 (n° 74-75), *Féminisme(s) en Afrique et dans la Diaspora*, p. 30.

Texte 5 : Sexe, genre, sexualité

Le sexe désigne communément trois choses : le sexe biologique, tel qu'il nous est assigné à la naissance- sexe mâle ou femelle-, le rôle ou le comportement sexuels qui sont censés lui correspondre- le *genre*, provisoirement défini comme les attributs du féminin et du masculin- que la socialisation et l'éducation différenciées des individus produisent et reproduisent ; enfin, la sexualité c'est-à-dire le fait d'avoir une sexualité, d'« avoir » ou de « faire » du sexe.

Les théories féministes s'attachent à la problématisation de ces trois dimensions, de ces trois acceptions mêlées du sexe. Elles travaillent à la fois sur les distinctions historiquement établies entre le sexe, le genre et la sexualité et sur leurs relations. S'agit-il d'une relation de causalité- le sexe biologique détermine-t-il le genre et la sexualité ? D'une relation de simultanéité non contraignante entre le sexe biologique, d'une part, et

l'identité sexuelle (de genre et de sexualité), d'autre part ? S'agit-il d'une relation de normalisation ? L'hétérosexualité reproductrice, en tant qu'organisation dominante de la sexualité, est-elle la norme légale, sociale, mais aussi médicale à l'aune de laquelle les catégories de sexe, comme de genre, peuvent être examinées, voire contestées ?

Elsa **Dorlin**, *Sexe, genre et sexualités*, Paris, PUF, 2008, p.5-6.